



NEWS,  
URBANISME

# ENQUÊTE PUBLIQUE : DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'IMPASSE BRETONNEAU AINSI QUE DU PARKING PUBLIC

Une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement de l'Impasse Bretonneau ainsi que du parking public, se déroule à l'Hôtel de Ville du lundi 20 juin 2022 au lundi 4 juillet 2022 inclus, aux jours et horaires habituels.

Publié le 18 mai 2022

Une enquête publique relative à la désaffectation de l'Impasse Bretonneau et du parking public situé dans l'Impasse Bretonneau est ouverte avant d'être soumise pour décision définitive au Conseil Municipal.

Chacun peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'Hôtel de Ville. Elles seront visées et datées par celui-ci, puis mentionnées et annexées au registre.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire, sont accessibles à **l'Hôtel de Ville du 20 juin 2022 au 4 juillet 2022**, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h (nocturnes jusqu'à 19h tous les mardis), et le samedi matin de 9h à 12h.

Le commissaire-enquêteur recevra à l'Hôtel de Ville, le **lundi 20 juin 2022 de 10h à 12h**, ainsi que le **lundi 4 juillet 2022 de 15h à 17h**.

À l'expiration du délai de l'enquête, prévu à l'article 4, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui transmettra au maire le dossier avec son rapport qui fera état de ses conclusions.

<https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/enquete-publique-desaffectation-et-declassement-de-limpasse-bretonneau-ainsi-que-du-parking-public-1516?>

**Contact :**

[foncier@manteslajolie.fr](mailto:foncier@manteslajolie.fr)

## RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ENQUÊTE

---

[NOTICE EXPLICATIVE](#)

## Quartier des Médecins

### Désaffectation et déclassement de voiries routières et de parking

Dans le cadre du projet global du renouvellement urbain du Val Fourré, les opérations de résidentialisation participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Elles clarifient la gestion des espaces entre les domaines publics et privés et permettent de gérer le stationnement résidentiel à la parcelle, selon le souhait du gestionnaire.

Dans ce contexte, le bailleur social Batigère en Ile de France a décidé de résidentialiser son patrimoine, situé impasse Bretonneau à Mantes-La-Jolie.

La Ville prévoit dès lors de rétrocéder le parking public et ses abords au bailleur social Batigère en Ile de France.

L'ilôt résidentiel sera ainsi composé des espaces suivants :

- Une partie de l'impasse du Dr Bretonneau
- Le parking public situé dans l'impasse
- Les abords des immeubles

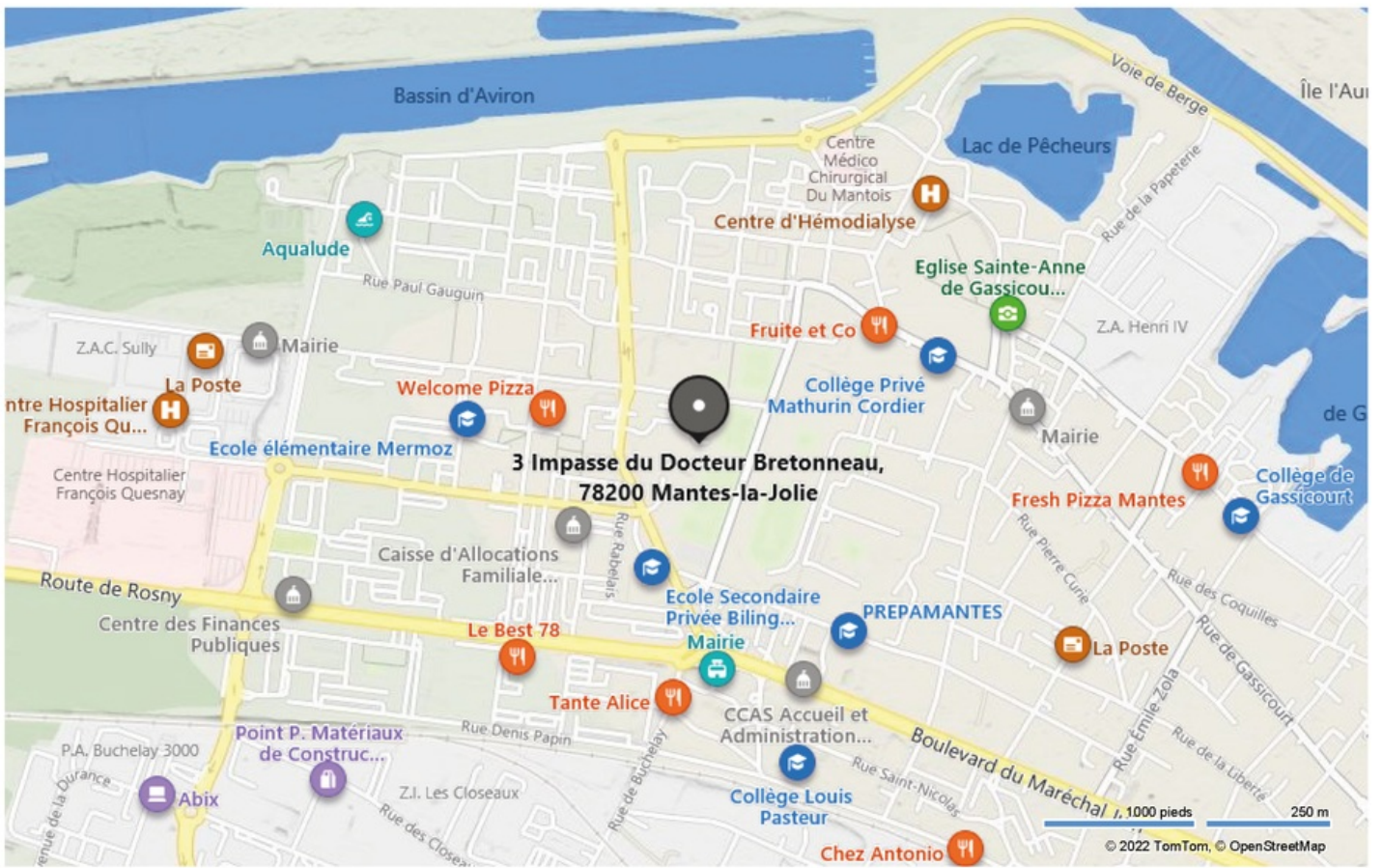
L'impasse du docteur Bretonneau est partiellement intégrée à la résidentialisation. Elle doit être désaffectée et déclassée selon le plan joint pour être cédée à Batigère.

Le parking public située dans l'impasse Bretonneau est intégralement intégré à la résidentialisation. Il doit être désaffecté et déclassé pour être cédé à Batigère.

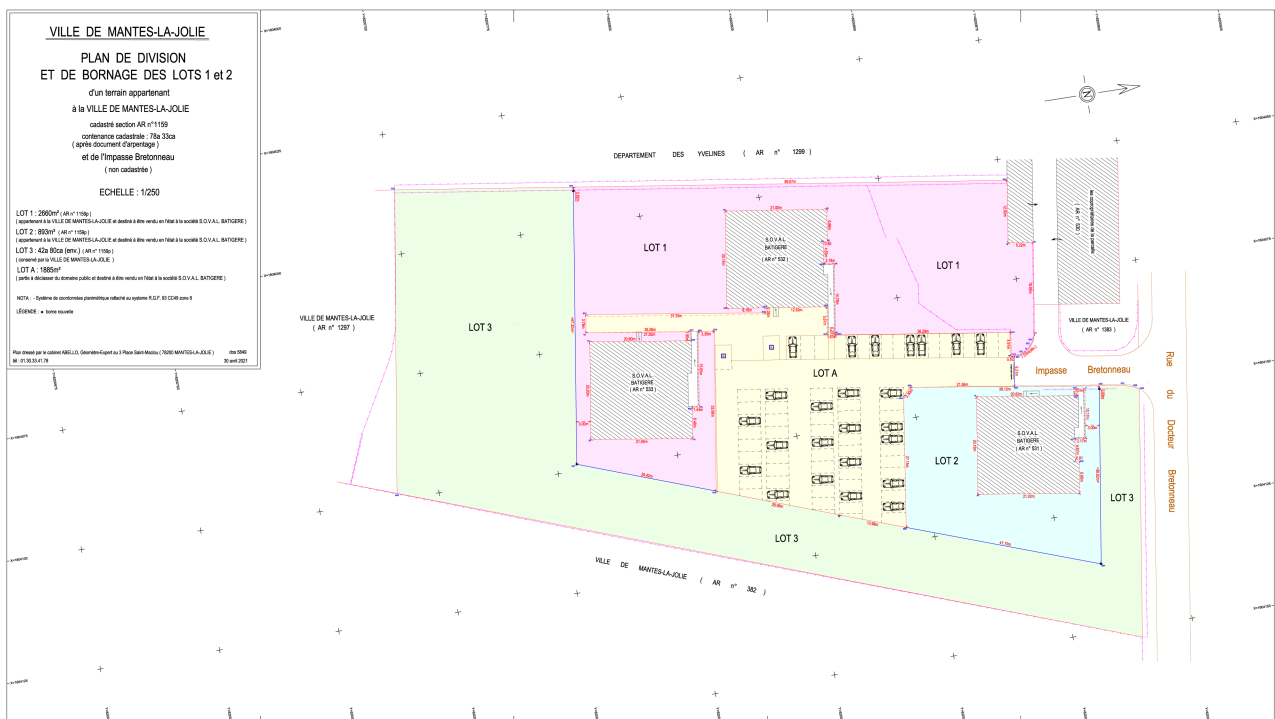
Les abords des immeubles seront pris sur la parcelle AR 1159 d'une plus grande importance. La-dite parcelle fait partie du domaine privé de la commune, il n'a pas besoin d'être déclassé avant d'être cédé à Batigère.

## **PLAN DE SITUATION**

<https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/enquete-publique-desaffectation-et-declassement-de-limpasse-bretonneau-ainsi-que-du-parking-public-1516?>



## PLAN DE DIVISION ET PLAN DE BORNAGE



<https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/enquete-publique-desaffectation-et-declassement-de-limpasse-bretonneau-ainsi-que-du-parking-public-1516?>

Département :  
YVELINES

Commune :  
MANTES-LA JOLIE

Section : AR  
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 27/04/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
VERSAILLES - Accueil et délivrance de  
documents  
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h-  
13h30/16h sauf le mercredi et jeudi de  
8h30/12h 78015  
78015 VERSAILLES CEDEX  
tél. 01.30.97.44.52 - fax 01.30.97.45.76  
cdfif.versailles@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

